

*République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
BALSIEGES - COMMUNE*

Procès verbal

Le mardi 28 avril 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Lionel RESSOUCHE.

Secrétaire de la séance : Monsieur Philippe BOULET

Présents : Monsieur Lionel RESSOUCHE, Monsieur Philippe BOULET, Madame Sylvie LIEVENS, Monsieur Yannick PERRIER, Madame Dominique DELMAS, Monsieur Vincent NEGRE, Madame Emeline BRINGER, Monsieur Thierry MICHAUD, Monsieur David TRAUCHESSEC, Madame Clémence GELLY, Monsieur Josselin COURTES, Madame Emilie BENOIT

Représentés : Monsieur Vincent SABATIER représenté par Monsieur David TRAUCHESSEC, Madame Elodie SALTEL représentée par Madame Dominique DELMAS

Absents et excusés : Madame Sandy CATALANO

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 avril 2026
2. Délibération sur le compte financier unique 2025
3. Affectation du résultat
4. Vote des taux des impôts directs locaux 2026
5. Adoption du budget primitif 2026
6. Subventions aux associations
7. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)
8. Désignation de délégués auprès du Pays d'art et d'histoire
9. Vente de terrain – acte notarié

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 avril 2026 a été approuvé par les membres présents à la séance.

Monsieur Vincent NEGRE, arrivé en séance à 19 h 20, a participé au vote de toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Délibérations du conseil :

Délégué auprès du pays d'art et d'histoire (N° DE_028_2026)

Monsieur le maire présente au conseil les actions menées par le Pays d'Art et d'Histoire. Sur la Lozère 20 communes sont adhérentes. Le label "Villes et pays d'art et d'histoire" est attribué par le ministère de la culture et de la communication. Il permet aux collectivités de bénéficier du soutien technique et financier de celui-ci dans leurs actions de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine.

Toutes les communes doivent désigner un délégué auprès de l'association.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de :

- **VALIDER** la candidature de :
 - Sylvie LIEVENS en tant que titulaire
 - Emilie BENOIT en tant que suppléante
- **AUTORISER** Monsieur le maire à faire les démarches auprès du PAH pour faire connaître cette décision.

Délibération : adoptée

Acquisition de terrain par Mme. COUDERC (N° DE_024_2026)

Monsieur le maire indique que la commune de Balsièges a reçu un courrier de Madame Lucie COUDERC par lequel elle nous sollicite pour l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro AH 272 qui est d'une contenance de 747 m² pour la construction de sa résidence principale.

En conséquence, Monsieur le maire propose de vendre une partie de la parcelle AH 272 pour une surface de 608 m² conformément au plan joint en annexe. Le détachement de cette surface a nécessité le passage d'un géomètre expert qui a réalisé un document d'arpentage en cours de numérotation.

Le prix de vente proposé est de 90 € par m².

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de vendre une partie de la parcelle AH 272 au prix de 90€/m² à Madame COUDERC conformément au plan joint en annexe.
- **DÉSIGNE** le cabinet de géomètres experts Fagge et Associés demeurant au 8 rue de Wunsiedel – 48000 MENDE pour réaliser tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette affaire, étant entendu que les frais de géomètres seront à la charge de la commune.
- **DÉCIDE** de recourir à la rédaction d'un acte notarié pour acter la vente, dont les droits d'enregistrement et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette décision.

Délibération : adoptée

Commission Communal des Impôts Directs (CCID) (N° DE_029_2026)

Le Maire indique qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), suite aux dernières élections.

Le conseil municipal propose à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de la Lozère, les personnes citées ci-après, afin qu'il puisse désigner les personnes qui siégeront dans les C.C.I.D en plus de Lionel RESSOUCHE, Maire:

Les membres proposés sont :

- Mr BRAJON Jacques - Changefège 48000 Balsièges
- Mr VIELLEDENT Christian - Changefège 48000 Balsièges
- Mr FOURNIER Pierre - Julhers 48000 Balsièges
- Mr VALAT André - La Faïssette 48000 Balsièges
- Mme ESTEVENON Véronique - L'Archette 48000 Balsièges
- Mme BONNIEUR Jeanette - La Combe 48000 Balsièges
- Mr GIRAL Cédric - Le Villaret 48000 Balsièges
- Mme FERREIRA DE MILO Françoise - Le Luxembourg 48000 Balsièges

Mr VILLENEUVE Philippe - Le Villaret, 48000 Balsièges
Mr JULHAN Emmanuel - Bramonas 48000 Balsièges
Mme FAGES Bernadette - La Combe 48000 Balsièges
Mr VLAHOVITCH Pierre - Rue du Lion 48000 Balsièges

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE la liste ci-dessus proposée.

Délibération : adoptée

Subventions aux associations (N° DE_030_2026)

Dans le cadre de leurs activités sur la commune de Balsièges, Monsieur le maire propose d'accorder les subventions suivantes :

Bleuet France (ONAC) 40€
GPS Apicole 150€
Amicale Sapeurs Pompiers St Etienne 150€
SOU (école) 400€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

D'ACCORDER aux associations citées les subventions proposées.

D'INSCRIRE au budget les sommes correspondantes.

Délibération : adoptée

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2026 (N° DE_031_2026)

Monsieur le maire propose de fixer les taux de fiscalité directe locale 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 10,10 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,35 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 178,62 %

Le conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 10,10 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,35 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 178,62 %

CHARGE Monsieur le maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des Finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte financier unique - BALSIEGES 2025 (N° DE_026_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier

Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	96 179,80	0,00	0,00	301 604,66	96 179,80	301 604,66
Opérations exercice	575 613,28	697 033,20	232 363,62	21 679,04	807 976,90	718 712,24
Total	671 793,08	697 033,20	232 363,62	323 283,70	904 156,70	1 020 316,90
Résultat de clôture		25 240,12		90 920,08		116 160,20
Restes à réaliser	0,00	0,00	119 675,02	17 456,00	119 675,02	17 456,00
Total cumulé	0,00	25 240,12	119 675,02	108 376,08	119 675,02	133 616,20
Résultat définitif		25 240,12	11 298,94			13 941,18

Le Maire, Lionel RESSOUCHE, se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal présidé par Dominique DELMLAS vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - BALSIEGES 2026 (N° DE _025_2026)

Monsieur le maire a présenté le rapport sur le budget.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune BALSIEGES,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune BALSIEGES pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 976 837,2

En dépenses à la somme de : 976 837,2

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	224 369
012	Charges de personnel, frais assimilés	248 790,18
014	Atténuations de produits	6 500
65	Autres charges de gestion courante	45 250
66	Charges financières	13 100
67	Charges spécifiques	500
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		541 509,18

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	13 941,18

013	Atténuations de charges	50
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	61 827
73	Impôts et taxes	20 630
731	Fiscalité locale	247 165
74	Dotations et participations	123 387
75	Autres produits de gestion courante	74 500
76	Produits financiers	9
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		541 509,18

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	500
16	Emprunts et dettes assimilées	54 000
20	Immobilisations incorporelles	100
204	Subventions d'équipement versées	4 831
21	Immobilisations corporelles	175 856,55
23	Immobilisations en cours	200 040,47
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		435 328,02

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	90 920,08

024	Produits des cessions d'immobilisations	296 660
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 241,94
13	Subventions d'investissement	31 406
16	Emprunts et dettes assimilées	100
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		435 328,02

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - BALSIEGES 2025 (N° DE_027_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	96 179,80
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	121 419,92
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	25 240,12
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	25 240,12
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	11 298,94
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	13 941,18
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00


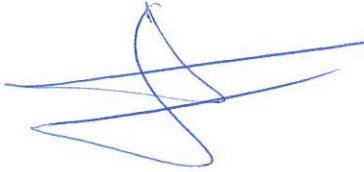
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat ci-dessus.

Délibération : adoptée

Discussions ne donnant pas lieu à délibération :

- Échanges sur les taux de TVA sur le déneigement et sur la TVA sur la vente des terrains constructibles.
- Organisation d'un moment convivial à destination de la population.

Monsieur Lionel RESSOUCHE
Président de séance



Monsieur Philippe BOULET
Secrétaire de séance

